

## COMMENT REpondre A LA CONSULTATION

Chaque semestre, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat renouvelle son programme de formation, dans le respect de son guide des procédures relatif aux passations des marchés publics (accessible sur le site Internet), à destination de ses clients : chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs, auxiliaires familiaux et salariés d'entreprises artisanales.

Pour le 1er semestre 2009, les formations faisant l'objet d'un appel d'offre sont les suivantes :

- Informatisez votre comptabilité avec CIEL ou EBP COMPTABILITE (3 sessions pour toute l'année 2009)
- Enduits et badigeons à la chaux dans la rénovation de façades
- Le positionnement des conjoints dans l'entreprise

### CAHIER DES CHARGES DE REponse A L'APPEL D'OFFRE

La réponse devra comporter les éléments suivants :

- Un programme de formation détaillé par demi-journées à partir des éléments fournis dans les fiches
- Un chiffrage financier pour la réalisation de la prestation. **Dans le cas où l'organisme est assujéti à la TVA, le chiffrage financier devra préciser le montant HT et le montant TTC de la prestation. Le chiffrage financier ne devra pas inclure les déjeuners, ceux-ci étant pris en charge par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.**
- Des références permettant d'évaluer la compétence et l'expérience du ou des formateurs qui interviendront sur l'action.
- Une description des méthodes pédagogiques qui seront utilisées (combien de temps de théorie, d'exercices pratiques par exemple)
- Les moyens affectés à l'action

**TOUTE PROPOSITION NE REpondANT PAS AUX CRITERES MENTIONNES CI-DESSUS SERA AUTOMATIQUEMENT REJETEE**

### CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Le jugement des candidatures sera effectué selon les critères suivants :

- Argumentaire sur les capacités du candidat à réaliser l'action (25%)
- Prix (30%)
- Moyens affectés à l'action (25%)
- Programme et organisation pédagogique (20%)

**LES PROPOSITIONS DEVRONT PARVENIR A LA CHAMBRE DE  
METIERS ET DE L'ARTISANAT AVANT LE LUNDI 02 FEVRIER  
A 8H**

**Par courrier :**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Service Formation

2 rue Jean Moulin-Labarre

09001 Foix Cedex

OU

**Par fax :** 05 61 02 68 04

OU

**Par mail :** [l.depoorter@cm-ariege.fr](mailto:l.depoorter@cm-ariege.fr)

Vous êtes invité à poser vos questions auprès du Service Economie Formation.

Téléphone : 05 34 09 88 00

Par mail : [l.depoorter@cm-ariege.fr](mailto:l.depoorter@cm-ariege.fr)